

Réf. 132.01/1

Introduction de la vignette habitant dans le quartier du Schoenberg

Fribourg, le 23.11.2016 – En de nombreux endroits du Schoenberg, l'occupation des places de parc est proche de la saturation. Les habitants souffrent de difficultés à se parquer. La vignette habitant y sera donc introduite. A partir du 28 novembre, le stationnement sera payant pour les automobilistes ne disposant pas de la vignette. Cette mesure a été bien accueillie par l'association des habitants du quartier. La vignette peut être commandée sur internet ou auprès de la Police locale.

La Ville de Fribourg poursuit son uniformisation des régimes de stationnement. Après le quartier de la Neuveville, le 10 novembre, c'est au tour du Schoenberg d'être équipé d'horodateurs. Ils seront posés les 23 et 24 novembre et les nouvelles mesures entreront en vigueur dès le lundi 28. La durée maximale autorisée du parcage sera de trois heures, pour un montant de six francs. Comme dans les autres quartiers (Beaumont, Beauregard, Jura, Auge, Alt, Bourg, La Neuveville), ces modifications visent à supprimer le stationnement illimité et gratuit. Cette situation incitait les usagers externes (notamment les pendulaires) à utiliser les places gratuites, au détriment des habitants. Là aussi, ces mesures s'inscrivent également dans la politique d'encouragement des transports publics et de la mobilité douce. Elles visent à donner la priorité aux habitants ainsi qu'aux visiteurs de courte durée, tout en incitant les pendulaires à utiliser les P+R ou à modifier leurs comportements.

Mesure accueillie favorablement

Au Schoenberg, près de 43% des places étaient occupées par des véhicules immatriculés hors du quartier, selon la dernière étude menée par le Service de la mobilité en 2015. Cela s'explique par la bonne desserte en transports publics et par la possibilité de stationner gratuitement, sans limite de temps, sur la quasi-totalité des places de parc du quartier. Le taux d'occupation moyen des places y est de 93%. Il est donc indispensable d'introduire une tarification du stationnement sur l'ensemble du quartier, avec vignettes pour les habitants. Présentée au comité de l'association des habitants du quartier du Schoenberg le 24 février 2016, cette mesure a été accueillie favorablement.

Conditions d'octroi de la vignette

La vignette habitant est réservée aux personnes domiciliés dans le secteur Schoenberg, au sens de l'article 23 du Code civil suisse, qui n'ont pas la possibilité de parquer leur voiture sur fond privé, ainsi qu'aux entreprises du secteur dont l'usage permanent d'un véhicule professionnel est justifié, qui ont leur véhicule immatriculé en ville et n'ont pas la possibilité de parquer leur voiture sur fond privé.

La vignette est délivrée au prix de CHF 396 par an. Les habitants et les entreprises qui bénéficieront d'une vignette de stationnement devront la présenter bien visiblement derrière leur pare-brise.

Contact :

Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la police locale et de la mobilité, 026 351 74 00, pierre-olivier.nobs@ville-fr.ch
Jean-Charles Bossens, Chef de service, 026 351 74 01, jean-charles.bossens@ville-fr.ch
Philippe Fragnière, Chef secteur police, 026 351 74 25, philippe.fragniere@ville-fr.ch

Le formulaire de demande est disponible sur internet (<http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/officielle/police/stationnement.htm>), auprès de la Police locale (Grand-Rue 37, contrôle du stationnement) et à la réception de la Maison de Ville (place de l'Hôtel-de-ville 3).

Dès la pose de la signalisation et des parcomètres, la Direction de la police locale recommande aux automobilistes de s'y conformer. Le coût de l'introduction du stationnement payant est estimé à CHF 180'000. Ces montants correspondent à l'achat des horodateurs et à l'adaptation de la signalisation existante. Il ne subsiste désormais plus que quelques zones de stationnement gratuites en ville de Fribourg, dans des secteurs périphériques.

Contact:

Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la police locale et de la mobilité, 026 351 74 00, pierre-olivier.nobs@ville-fr.ch
Jean-Charles Bossens, Chef de service, 026 351 74 01, jean-charles.bossens@ville-fr.ch
Philippe Fragnière, Chef secteur police, 026 351 74 25, philippe.fragniere@ville-fr.ch